



XXXII^e SESSION
Rabat, 30 juin au 3 juillet 2006

DOCUMENT N° 69

**RESOLUTION SUR
L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Rabat du 30 juin au 3 juillet 2006, sur proposition de la commission de la coopération et du développement,

Convaincue que l'aide publique au développement (APD) constitue non seulement un devoir de solidarité entre pays du Nord et du Sud, mais également un instrument indispensable en vue d'un rééquilibrage de la planète dans les domaines économique et social,

Alarmée par la baisse tendancielle du volume de l'APD de puis les années 1960, et considérant la reprise constatée depuis quelques années comme encourageante mais encore très insuffisante,

Considérant que les efforts des bailleurs de fonds doivent également porter sur la qualité et l'efficacité de leur aide aux pays en développement,

Salue la récente prise de conscience de la communauté internationale, qui s'est notamment traduite par l'adoption, lors du Sommet des Nations Unies à New York en septembre 2000, des Objectifs du Millénaire visant à réduire la pauvreté et promouvoir le développement dans le Monde,

Demande aux bailleurs de fonds, tant bilatéraux que multilatéraux, de consentir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces Objectifs du Millénaire, et notamment à l'ensemble des pays membres du Comité d'aide au développement de viser à tenir l'engagement qu'ils s'étaient fixé en 1970 de consacrer 0,7 % de leur Produit intérieur brut à l'APD,

Condamne fermement les conditionnalités imposées par les institutions financières internationales aux pays bénéficiaires qui ont des conséquences dramatiques en matière sociale, et émet le vœu que l'APD soit désormais dispensée sur la base d'un véritable partenariat et d'une coresponsabilité avec les pays du Sud,

Encourage vivement les efforts menés par le Comité d'aide au développement pour lutter contre la pratique de l'aide liée, moralement condamnable et source de gaspillages,

Demande aux bailleurs de fonds de mener une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'aide, en matière notamment de suivi et d'évaluation des programmes, ainsi que d'harmonisation des interventions entre les différents pays donateurs,

Appelle la communauté internationale à élaborer un plan global de règlement équitable de la dette du Tiers Monde, qui constitue un préalable indispensable au développement des pays du Sud,

Suggère aux gouvernements ainsi qu'aux parlements des pays du Nord d'entreprendre des campagnes d'information à l'intention de leurs opinions publiques sur les enjeux de l'aide publique au développement